



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Entier du territoire communal - Donneloye

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE dans la séance du 2 février 2022

Le Syndic La Secrétaire

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE dans la séance du

Le Syndic La Secrétaire

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL dans la séance du

Le Président La Secrétaire

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 18 mars 2022 au 16 avril 2022
L'attestent
Le Syndic La Secrétaire

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

du au
Le Syndic La Secrétaire

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT Lausanne, le

La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains
Géométriques © Etat de Vaud
Plan établi sur la base des données cadastrales du 8 avril 2021, fournies par TASIT VD
Base cadastrale certifiée par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA le
Signature :

Version pour enquête publique complémentaire
octobre 2024

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

— Périètre du PACom

- Zones d'affectation selon art.15 LAT**
- Zone centrale A
 - Zone centrale B
 - Zone centrale C
 - Zone d'habitation de faible densité
 - Zone affectée à des besoins publics A
 - Zone affectée à des besoins publics B
 - Zone de desserte
 - Zone de verdure
- Autres zones**
- Zone agricole 16 LAT
 - Zone agricole protégée 16 LAT A
 - Zone agricole protégée 16 LAT B
 - Zone des eaux 17 LAT
 - Zone de site construit protégé 17 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Aire forestière 18 LAT
- Contenus superposés**
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
 - Aire de jardin
 - Aire de cour sur rue
 - Secteur de restrictions "glissements permanents A1 et A2"
 - Secteur de restriction "inondations B1 et B2"
 - Voie d'évacuation des crues

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

Relevés de lisière selon constatation du 17.11.2017:

- Lisière forestière - art. 13 al. 1 Lfo
- Limite des constructions**
- Limite des constructions nouvelle
 - Front d'implantation obligatoire
 - Bande d'implantation obligatoire

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Recensement architectural**
- Intérêt régional (note 2)
 - Intérêt local (note 3)
 - Bien intégré (note 4)

Mesures cantonales de protection du bâti

- MH Objet classé
 - INV Objet inscrit à l'inventaire
- Autres données patrimoniales**
- Région archéologique
 - Voie de communication historique d'importance nationale avec/sans substance
 - Voie de communication historique d'importance régionale avec/sans substance
 - Voie de communication historique d'importance locale avec/sans substance

Environnement

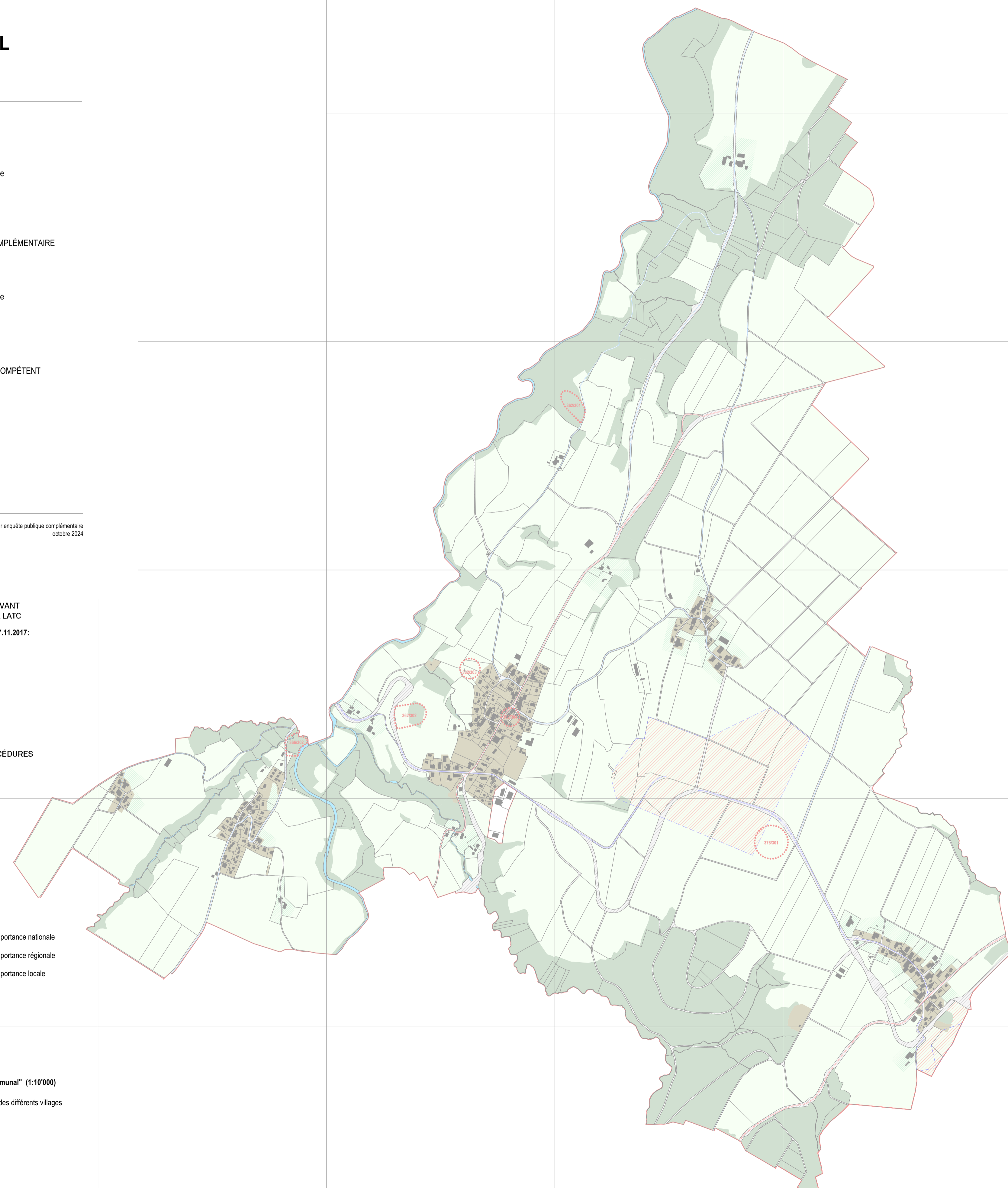
- Secteur Au de protection des eaux

Divers

- Coordonnées géographiques

Légende spécifique au plan "territoire communal" (1:10'000)

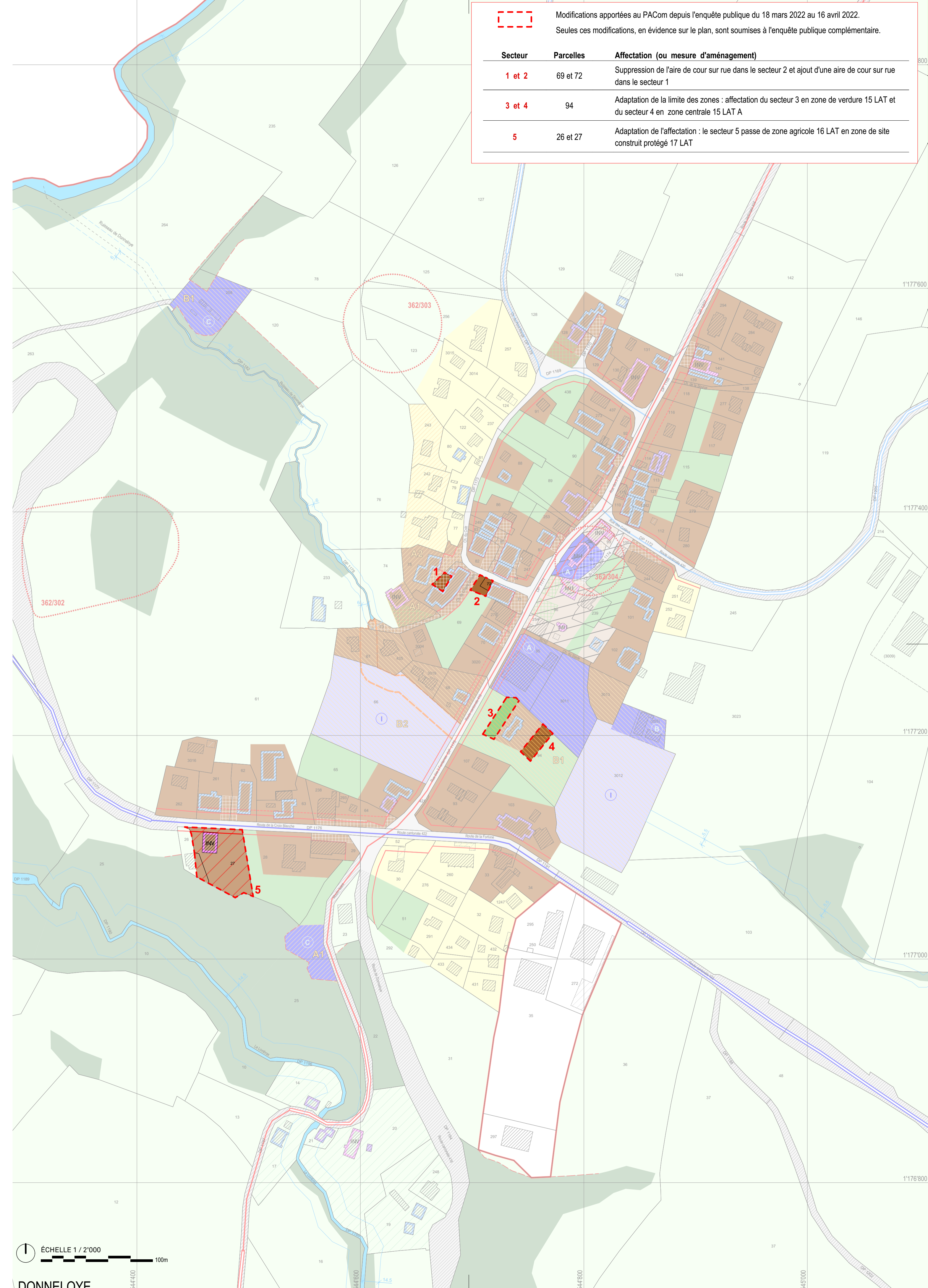
- Autres zones à bâtir
- Ces zones sont définies sur les plans des différents villages



ÉCHELLE 1 / 10'000

TERRITOIRE COMMUNAL

Modifications apportées au PACom depuis l'enquête publique du 18 mars 2022 au 16 avril 2022. Seules ces modifications, en évidence sur le plan, sont soumises à l'enquête publique complémentaire.		
Secteur	Parcelles	Affectation (ou mesure d'aménagement)
1 et 2	69 et 72	Suppression de l'aire de cour sur rue dans le secteur 2 et ajout d'une aire de cour sur rue dans le secteur 1
3 et 4	94	Adaptation de la limite des zones : affectation du secteur 3 en zone de verdure 15 LAT et du secteur 4 en zone centrale 15 LAT A
5	26 et 27	Adaptation de l'affectation : le secteur 5 passe de zone agricole 16 LAT en zone de site construit protégé 17 LAT



ÉCHELLE 1 / 2'000

DONNELOYE